

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **5 juin 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

À 20 h 28, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 17

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 26 AVRIL– SÉANCE EXTRAORDINAIRE
  - 1<sup>ER</sup> MAI – SÉANCE ORDINAIRE
  - 25 MAI 2023 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 ACCEPTATION DE LA FACTURE INTÉRIMAIRE DE MNP RELATIVEMENT À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022
  - 6.2 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS – POSTE SAISONNIER
  - 6.3 AJUSTEMENT DE SALAIRE – SERVICE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER
  - 6.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE GÉMEL - EXTENSION DE DÉLAI SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE
  - 6.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE

6.6 AJOUT D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR POUR LE SERVICE ACCÈS AFFAIRES

## 7. VOIRIE

7.1 MANDAT INTÉGRATION DES ACTIFS MUNICIPAUX DANS LA GÉOMATIQUE

7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET RÉTABLISSEMENT – TRAVAUX D'URGENCE – RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY 2E RANG

7.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY 2E RANG

7.4 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE – VERSEMENT COMPENSATOIRE

## 8. URBANISME

~~8.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENTS NO 404.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 305.14 RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE BASSE DENSITÉ EN BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE ET À LA CRÉATION DE LA ZONE 122 F~~

~~8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 405.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 308.14 RELATIVEMENT À UN DROIT DE PASSAGE CONSENTI PAR ACTE NOTARIÉ~~

8.3 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOTS 5682564 ET 5684153 DU 2E RANG

8.4 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOTS 6388013 ET 6388014 DU 2E RANG

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD – PROGRAMME TEQC 2019-2023

9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION RÉNOVATION LPF POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA STATION DE POMPAGE

## 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 RÉOLUTION POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS ET DES ÉQUIPEMENTS POUR LES TESTS D'AJUSTEMENT DE LA PROTECTION RESPIRATOIRE

10.2 RÉOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FRR COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – MISE EN COMMUN DE RESSOURCES EN SERVICE INCENDIE

10.3 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE ICARIUM GROUPE CONSEIL – MISE EN COMMUN DE RESSOURCES EN SERVICE INCENDIE

10.4 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SERVICES PÉTROLIERS M.T.  
POUR L'INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE DE  
COORDINATION EN SÉCURITÉ CIVILE

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME

11.1 DEMANDE DE DON SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-  
JEAN – MARCHE POUR L'ALZHEIMER

11.2 DEMANDE DU CLUB D'AÉROMODÉLISME SAGUENAY

11.3 DEMANDE DE DONS TEL-AIDE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN –  
LOTO TEL-AIDE

11.4 DEMANDE DE PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF CLASSIQUE  
WASKAHEGEN POUR LA FONDATION FERNAND CHALIFOUX

11.5 DEMANDE D'ADHÉSION DE L'ASSOCIATION DE LOISIRS POUR  
PERSONNES HANDICAPÉES – RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-  
JEAN

11.6 DEMANDE DE COMMANDITE – FÊTES 75IÈME ANNIVERSAIRE  
COMMISSION DES LOISIRS DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU

11.7 DEMANDE DE POSTE CANADA - RELOCALISATION BOÎTES  
POSTALES

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

**1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION N°231.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente  
séance en y ajoutant et en y retirant les points suivants:

- Retraits:
- 8.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENTS  
NO 404.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NO 305.14 RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION  
D'UNE RÉSIDENCE DE BASSE DENSITÉ EN  
BORDURE D'UN CHEMIN ENTRETENU À L'ANNÉE  
DANS L'AFFECTATION FORESTIÈRE ET À LA  
CRÉATION DE LA ZONE 122 F
  - 8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 405.23 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS  
NO 308.14 RELATIVEMENT À UN DROIT DE  
PASSAGE CONSENTI PAR ACTE NOTARIÉ

**2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 26 AVRIL,  
1<sup>ER</sup> MAI ET 25 MAI 2023**  
**RÉSOLUTION N°232.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux du 26 avril, 1<sup>er</sup> mai et 25 mai 2023

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal tenue le 26 avril, 1<sup>er</sup> mai et 25 mai 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

**3. APPROBATION DES COMPTES**  
**RÉSOLUTION N° 233.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de mai 2023, au montant de 239 471,65 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 16 797,56 \$ totalisant la somme de 256 269,21 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 23 avril 2023 au 27 mai 2023 soient acceptés au montant de 27 609,24 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de mai 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

**4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

**5. CORRESPONDANCE**

Demande d'appui pour le soutien financier des municipalités dans le dossier de la taxation des boisés sous aménagement – Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques. La somme reçue par la Municipalité est de 1 215 \$;

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Avis de conformité règlements N°.400.23 et N°.401.23;

Convocation à l'Assemblée générale annuelle du Regroupement loisirs et sports – Saguenay-Lac-Saint-Jean qui se tiendra le mercredi 14 juin 2023;

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique*

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 ACCEPTATION DE LA FACTURE INTÉRIMAIRE DE MNP RELATIVEMENT À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022** **RÉSOLUTION N°234.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la facture intérimaire n° 11005773 et datée du 1<sup>er</sup> mai 2023 de MNP relativement à l'audit des états financiers terminé le 31 décembre 2022 au montant de 19 950,00 \$, plus taxes applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme

### **6.2 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS – POSTE SAISONNIER** **RÉSOLUTION N°235.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget embauche M. Yvon Gagné à titre de journalier aux travaux publics – poste saisonnier;

QUE M. Gagné soit rémunéré selon les termes prévus au contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail avec M. Gagné.

### **6.3 AJUSTEMENT DE SALAIRE – SERVICE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER** **RÉSOLUTION N°236.23**

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Marie-Josée Bonneau effectue l'aménagement paysager auprès de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget depuis juin 2019 et qu'elle fait un très beau travail;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Marie-Josée Bonneau est venue me rencontrer pour demander une augmentation de salaire;

CONSIDÉRANT la résolution no. 243.23 acceptant de considérer le service d'aménagement paysager dans la classe salariale : Employé travaux publics – Saisonnier selon la politique de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Marie-Josée Bonneau remplit les critères pour être promue à un échelon supplémentaire dans son poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde un échelon supplémentaire à M<sup>me</sup> Marie-Josée Bonneau à son poste actuel, avec effet immédiat;

**6.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE GÉMEL - EXTENSION DE DÉLAI SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE**  
**RÉSOLUTION N°237.23**

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à GÉMEL pour des services professionnels d'ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro d'avis n°2023-02 / 1695301;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mars 2023 mais que le contrat a été octroyé à GÉMEL seulement le 26 avril 2023;

ATTENDU QUE certaines circonstances indépendantes de la volonté de GÉMEL ont causé un retard dans la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie a soumis une demande d'extension de délai accompagnée de justifications;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget octroie un délai supplémentaire de 76 jours à GÉMEL pour compléter les travaux en cours, avec une date limite pour la fin des travaux fixée au 15 août 2023;

QUE toutes les conditions énoncées dans le contrat initial, autres que le délai, continuent de s'appliquer;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget informe la firme d'ingénierie de la nécessité de fournir des rapports d'étape réguliers sur l'avancement du projet, pour s'assurer que le délai supplémentaire est utilisé de manière efficace et que le projet est mené à bien;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St- Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**6.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE**  
**RÉSOLUTION N°238.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. F12754 en date du 30 mai 2023 de GEMEL, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE;

QUE la somme de 33 600,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**6.6 AJOUT D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR POUR LE SERVICE ACCÈS D AFFAIRES**  
**RÉSOLUTION N°239.23**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé plusieurs administrateurs principaux;

ATTENDU QU' il y a lieu d'ajouter un administrateur à la suite de l'embauche de M<sup>me</sup> Vickie Paradis;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M<sup>me</sup> Vickie Paradis; greffière-trésorière adjointe soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**7. VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 MANDAT INTÉGRATION DES ACTIFS MUNICIPAUX DANS LA GÉOMATIQUE**  
**RÉSOLUTION N° 240.23**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a obtenu une aide financière de 50 000 \$ de la Fédération canadienne des municipalités (FQM) dans le but de mettre en place des outils de planification et de prise de décision en matière de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est bonifiée de 10% pour la réalisation d'un projet commun avec 10 autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail de la Municipalité pour le Programme de Gestion des Actifs Municipaux (PGAM) prévoit un montant suffisant pour l'intégration des actifs dans la géomatique;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de K2 GEOSPATIAL #S00534 concerne le développement de la base de données adaptées aux besoins municipaux dans le logiciel JMAP et l'intégration initiale des actifs d'égouts, d'aqueduc et de voirie inclus dans les plans d'intervention du MAMH et du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de K2 GEOSPATIAL #S00535 concerne une banque d'heure pour l'intégration des autres actifs dont la structure de données n'est pas normalisée. Les actifs traités dans ce volet du projet sont, par exemple, les poteaux incendies, les vannes, les regards et les puisards.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget s'engage à rembourser la MRC du Fjord-du-Saguenay des montants engagés envers K2 GEOSPATIAL spécifiquement à l'offre de service S00534 jusqu'à concurrence de 2 044.70 \$ avant taxes;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget s'engage à rembourser la MRC du Fjord-du-Saguenay des montants engagés envers K2 GEOSPATIAL spécifiquement à l'offre de service S00535 jusqu'à concurrence de 2 500.00 \$ avant taxes;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET RÉTABLISSEMENT – TRAVAUX D'URGENCE – RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY 2E RANG**  
**RÉSOLUTION N° 241.23**

ATTENDU QU'UN événement fortuit est survenu le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE la description de l'événement fortuit est présentée ci-dessous :

La section aval d'un ponceau en TTOG d'un diamètre de 1400 mm a été emportée dans le lit du cours d'eau et s'est arrêtée dans une tale d'aulnes à environ 3 mètres de son emplacement initial. Le soulèvement du ponceau a causé le glissement du talus aval exposant ainsi la stabilité de la chaussée et obstruant la sortie du ponceau.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon les options suivantes :

- ✓ L'estimation détaillée des coûts des travaux;

- ✓ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ✓ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

ATTENDU QUE Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
 APPUYÉE PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**7.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY 2E RANG**  
**RÉSOLUTION N° 242.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
 APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres sur SEAO pour le projet de réfection du ponceau ruisseau Ludger-Harvey 2e Rang dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet rétablissement.

**7.4 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE – VERSEMENT COMPENSATOIRE**  
**RÉSOLUTION N° 243.23**

CONSIDÉRANT QUE M. Rémi Néron a un contrat de déneigement pour les chemins de tolérance avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la construction de nouvelles résidences dans le chemin du Boisé ainsi que dans le chemin Bonneau ont obligé M. Néron à déneiger des km additionnels qui n'étaient pas prévus au contrat initial et qu'aucun ajustement n'a été fait concernant ces km additionnels;

CONSIDÉRANT QUE les mesures ont été validées par le Responsable des travaux publics et de l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à un versement compensatoire pour le déneigement des chemins de tolérance à M. Rémi Néron au montant de 3 150.00 \$, plus taxes applicables;

QUE le conseil prenne acte que M. Bernard St-Gelais, M. Jacques Gauthier, conseillers et Mme Sylvie Brassard, conseillère, se sont retirés de ladite décision en considération de leur conflit d'intérêts;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

QUE le montant payé soit assumé à 100% par le budget de fonctionnement de la Municipalité

## **8. URBANISME**

### **8.1 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOTS 5682564 ET 5684153 DU 2<sup>E</sup> RANG** **RÉSOLUTION N° 244.23**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, M. Jacques Brassard dépose un plan de lotissement sur les lots 5682564 et 5684153 du 2<sup>e</sup> Rang, Canton Bourget, tel que préparé par Monsieur Félix Tremblay, arpenteur-géomètre, sous la minute 4680;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de lotissement est conforme aux règlements de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Lisette Simard, adjointe à l'urbanisme;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le plan de lotissement tel que présenté.

### **8.2 APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOTS 6388013 ET 6388014 DU 2<sup>E</sup> RANG** **RÉSOLUTION N° 245.23**

CONSIDÉRANT QUE : le propriétaire, M. Dany Lavoie, dépose un plan de lotissement sur les lots 6388013 et 6388014 du 2<sup>e</sup> Rang, Canton Bourget, tel que préparé par Monsieur Éric Savard, arpenteur-géomètre, sous la minute 8843;

CONSIDÉRANT QUE : ce plan de lotissement est conforme aux règlements de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>me</sup> Lisette Simard, adjointe à l'urbanisme;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le plan de lotissement tel que présenté.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD– PROGRAMME TEOC 2019-2023** **RÉSOLUTION N° 246.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1804972 en date du 17 mai 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection de l'aqueduc dans le secteur du chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 4 999,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

### **9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION RÉNOVATION LPF POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA STATION DE POMPAGE** **RÉSOLUTION N° 247.23**

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la station de pompage a été abimée lors de la tempête du 23 décembre dernier et qu'il y a lieu de la réparer;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de LPF CONSTRUCTION - RÉNOVATION pour la réfection de la toiture de la station de pompage, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 23 mai 2023;

QUE la somme de 7 495,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL**

### **10.1 RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS ET DES ÉQUIPEMENTS POUR LES TESTS D'AJUSTEMENT DE LA PROTECTION RESPIRATOIRE**

#### **RÉSOLUTION N° 248.23**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Bégin, Ferland-et-Boileau, L'Anse-Saint-Jean, Larouche, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-D'Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et de Sainte-Rose-du-Nord désirent présenter un projet de protection respiratoire visant à assurer les tests d'ajustement des masques respiratoires dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE le projet d'entente intermunicipale pour les tests d'ajustement de la protection respiratoire des employés municipaux et des pompiers est soumis au conseil pour approbation;

ATTENDU QUE en vertu des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et Villes (RJRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27,1), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but commun, selon le paragraphe 4, de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Le conseil de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à participer au projet de protection respiratoire et à assumer une partie des coûts;

QUE Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière nécessaire à la réalisation de ce projet;

QUE Le conseil nomme la Ville de Saint-Honoré organisme responsable du projet;

D' approuver l'entente intermunicipale pour les tests d'ajustement de la protection respiratoire des employés municipaux et des pompiers, tel que soumis au conseil;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**10.2 RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FRR COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – MISE EN COMMUN DE RESSOURCES EN SERVICE INCENDIE**  
**RÉSOLUTION N° 249.23**

ATTENDU QUE les municipalités de Bégin, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget désirent déposer une demande d'aide financière dans les volets 1 et 2 du Fonds région et ruralité (FRR) – axe coopération municipale pour le partage de ressources humaines pour leur service incendie;

ATTENDU QUE les trois municipalités désirent utiliser le volet 1 afin de bien identifier leurs besoins en ressources humaines;

ATTENDU QU' à la suite de l'étude des besoins, les municipalités désirent déposer une demande au volet 2 pour la mise en œuvre de l'entente de partage de ressources et l'acquisition des équipements s'y rattachant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt du projet dans les volets 1 et 2 du Fonds région et ruralité (FRR) – axe coopération municipale pour le partage de ressources humaines pour leur service incendie;

QUE le conseil s'engage à assumer sa partie des coûts reliés au volet 1 et 2 du projet;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Bégin comme organisme responsable du projet;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à la demande d'aide financière.

**10.3 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE ICARIUM GROUPE CONSEIL – MISE EN COMMUN DE RESSOURCES EN SERVICE INCENDIE**  
**RÉSOLUTION N° 250.23**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière dans les volets 1 et 2 du Fonds région et ruralité (FRR) – axe coopération municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Bégin, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget ont demandé des prix pour une étude des besoins pour le partage de ressources en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est admissible à l'aide financière demandée et qu'elle couvrira 50 % des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le 50 % restant sera divisé également entre les trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services proposée par ICARIUM GROUPE

CONSEIL est celle qui répond le mieux au besoin des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'ICARIUM GROUPE CONSEIL INC. pour une étude des besoins pour le partage de ressources en sécurité incendie, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 24 avril 2023;

QUE le conseil s'engage à assumer sa partie des coûts soit :

Coût total :	12 000 \$
Aide financière :	<u>(6 000 \$)</u>
Coût à assumer par les municipalités :	6 000 \$

Coût par municipalité :	2 000 \$
-------------------------	----------

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dit mandat.

**10.4 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SERVICES PÉTROLIERS M.T. POUR L'INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE DE COORDINATION EN SÉCURITÉ CIVILE**  
**RÉSOLUTION N° 251.23**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a reçu une aide financière maximale de 90 000 \$ de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice destinée au centre de coordination des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'une génératrice en date du 1<sup>er</sup> août 2022 et qu'elle a été livrée au courant du mois de mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible au programme, la génératrice doit être disposée sur une dalle de béton au plus tard le 30 mai 2023 et la génératrice doit être installée par un maître électricien au plus tard le 31 octobre 2023;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de SERVICES PÉTROLIERS M.T. pour l'installation de la génératrice, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 09 mai 2023;

QUE la somme de 4 250,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

## **11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES**

### **11.1 DEMANDE DE DON SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – MARCHÉ POUR L’ALZHEIMER** **RÉSOLUTION N° 252.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière à la Société Alzheimer Saguenay Lac-Saint-Jean au montant de 50 \$ afin de maintenir et développer des services pour les personnes souffrant de la maladie et leur famille;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

### **11.2 DEMANDE DU CLUB D’AÉROMODÉLISME SAGUENAY** **RÉSOLUTION N° 253.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Club Aéromodélisme Saguenay à faire de Saint-Charles-de-Bourget leur site officiel;

QUE cette entente peut prendre fin à tout moment si la sécurité et la quiétude des gens sont compromises;

QUE cette autorisation soit pour un an.

### **11.3 DEMANDE DE DONS TEL-AIDE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – LOTO TEL-AIDE** **RÉSOLUTION N° 254.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière à Tel-Aide Saguenay Lac-Saint-Jean au montant de 50 \$ afin de les aider à faire la promotion de leur service d’écoute dans les écoles, familles, entreprises et dans le réseau communautaire et de la santé de notre région;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**11.4 DEMANDE DE PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF CLASSIQUE WASKAHEGEN POUR LA FONDATION FERNAND CHALIFOUX**  
**RÉSOLUTION N° 255.23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participe pas au tournoi de golf classique Waskahegen de la Fondation Fernand Chalifoux.

**11.5 DEMANDE D'ADHÉSION DE L'ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES – RÉGION SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**  
**RÉSOLUTION N° 256.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'adhérer à l'Association des loisirs pour personnes handicapées Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de 30 \$;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au versement de ladite somme.

**11.6 DEMANDE DE COMMANDITE – FÊTES 75<sup>IÈME</sup> ANNIVERSAIRE COMMISSION DES LOISIRS DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU**  
**RÉSOLUTION N° 257.23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne commandite pas la Commission des loisirs de St-David-de-Falardeau pour les Fêtes 75<sup>e</sup> anniversaire.

**11.7 DEMANDE DE POSTE CANADA - RELOCALISATION BOÎTES POSTALES**  
**RÉSOLUTION N° 258.23**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de Mme Cindy Gauthier de Poste Canada afin de relocaliser les boîtes postales du 471 et 482 2<sup>e</sup> Rang dans la cours extérieure du Centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de relocalisation de Poste Canada pour les boîtes postales du 471 et 482 2<sup>e</sup> Rang dans la cours extérieure du Centre communautaire situé au 476, 2<sup>e</sup> Rang;

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

NIL

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 21 h 02 et s'est terminée à 21 h 15.

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 21 h 15.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 5 juin 2023.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière